46, rue des Petites Écuries 75010 PARIS
Tél.: 01.42.46.94.42 email: fo@dgccrf.finances.gouv.fr
http://www.ccrf-force-ouvriere.fr



## Rapport IGF/IGA sur la DGCCRF : quelques avancées ... insuffisantes !

Restons mobilisés pour faire aboutir toutes nos revendications !!!

Le rapport de la mission I GF / I GA sur la DGCCRF a été remis aux organisations syndicales le 7 janvier 2016.

Il formule des préconisations que les ministres souhaitent voir « mises en œuvre dans les délais les plus brefs ».

Le syndicat constate que si ce rapport acte clairement l'inefficacité de l'organisa-

tion mise en place en 2010 pour l'exercice des missions DGCCRF et le malaise persistant des personnels, les préconisations sont, pour autant, fixées à iso structures.

La sortie des DDI, seule solution réellement efficace pour retrouver une cohérence dans la chaîne de commandement, n'est pas envisagée, les inspecteurs généraux se retranchant derrière la décision du gouvernement de maintenir l'organisation actuelle des services déconcentrés.

On nous avait pourtant « MILO » à la bouche...

PARALY SIE de la CCRF
Le Rapport d'audit qui grand
Le Rapport d'audit qui grand
le problème à bros-le-coaps



Reconnaissons que l'exercice était contraint puisque ce postulat apparaît dans la lettre de mission!

Certaines recommandations vont dans le bon sens et répondent, en partie, aux revendications portées par

- è Placer chaque agent CCRF sous l'autorité hiérarchique d'un Inspecteur principal.
- è Revitaliser les réseaux nationaux d'expertise et

mettre en place des référents techniques sur le modèle des ITR ou des ITI.

souhaite sur ce point qu'une réflexion approfondie soit conduite dans le cadre du CT directionnel « personnels et missions ».

è Développer l'activité pratiques anticoncurrentielles au niveau départemental (... mais hélas aucune préconisation sur le retour des brigades LME en département. En outre, sans redéploiement et abondement en effectifs, cette bonne volonté affichée restera lettre morte!).







è Revue des indicateurs de performance (... à condition d'en diminuer significativement le nombre, comme le revendique depuis des années!).

è Réintroduction de l'appellation « concurrence consommation et répression des fraudes » dans les organigrammes et la signalétique.

è Rééquilibrage des effectifs au profit du niveau départemental.

se félicite d'avoir été entendu et suivi sur ces points.

En revanche, le développement de différentes formes de mutualisations interdépartementales telles que préconisées ne fait que déplacer le problème, en l'aggravant encore :

è IP couvrant deux départements sous l'autorité du directeur départemental de chacune des DDI, pour les plus petits départements : est-ce seulement juridiquement possible?

è Tutorat organisé à l'échelle interdépartementale : est-ce envisageable lorsque tous les départements voisins dans une même région se trouvent en situation de sous-effectif?

è Fusion de deux DDI avec intervention de la nouvelle entité sur deux départements, sous l'autorité de deux préfets, avec une implantation multi sites : la mission propose de lancer au moins deux expérimentations en ce sens... autant dire l'application du principe RéATE de modularité des structures avec, à la clé, des mobilités géographiques et fonctionnelles en perspective!

Pour CCRF, l'interdépartementalité dans le contexte de l'interministérialité en DDI n'est pas acceptable!

En outre ... le terme « volontariat » n'apparaît jamais dans le rapport, ce qui laisse présumer du pire!

Cerise sur le gâteau : certaines orientations fondamentales, telles que la clarification des compétences des DIRECCTE, sont ressenties par les agents comme une véritable provocation!

è Ainsi, le renforcement du rôle de pilotage et l'allègement de la fonction d'animation préconisées par la mission, à iso-structures, est <u>l'exact contraire de nos revendications</u>: le rétablissement de la chaîne de commandement passant par la nécessaire sortie des DDI, avec une structure régionale (Pôle C) légère, se consacrant à l'animation, la coordination et l'aide à l'enquête pour les unités départementales.

Certaines orientations visant à une meilleure intégration des services de la CCRF dans les DDI sont particulièrement inquiétantes :

è Les inspecteurs généraux font ainsi remarquer « qu'il n'est pas attentatoire à la loi organique relative aux lois de finances qu'un directeur départemental bénéficie d'une certaine liberté dans l'affectation des agents au sein du service, nonobstant le fait qu'ils relèvent de différents budgets opérationnels de programme, sous réserve naturellement du respect de la compétence-métier de chacun et de l'atteinte des objectifs fixés à la DD(CS)PP. ». Les dérives récemment dénoncées (tentative de transfert de l'intégralité des missions MAAF de remise directe alimentaire aux agents CCRF dans un département) risquent ainsi de se multiplier! D'autres préconisations prêteraient à sourire si la situation n'était pas aussi catastrophique, telles que la participation du chef du Pôle C aux CODIR des DDI ... Encore et toujours des réunions chronophages sur des problématigues hors champs CCRF!

Pour procession, les préconisations de la mission, malgré quelques avancées, ne sont globalement pas de nature à régler efficacement et durablement le problème de la DGCCRF, à dissiper le malaise des agents et à soulager leur souffrance au travail, tant elles s'inscrivent dans la lignée du processus destructeur de la RéATE, dénoncé par le syndicat FORCE OUVRIÈRE. Le Ministre Emmanuel MACRON recevra les organisations syndicales le 18 janvier prochain sur les suites de la mission DGCCRF. Le syndicat et la Fédération des Finances FO persisteront à défendre leurs revendications, dans l'intérêt des missions de Service Public et des agents.





